



**DELIBERATION N° 22/021 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU RAPPORT RELATIF À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT  
D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION DES PROGRAMMES  
EUROPÉENS 2021-2027**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU NANTU À PRISENTAZIONE DI U STATU  
D'AVANZAMENTU DI L'APPRUNTERA DI I PRUGRAMMI  
EURUPEI 2021-2027**

**SEANCE DU 25 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 février 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Paula MOSCA  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Muriel FAGNI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI  
M. Joseph SAVELLI à Mme Paula MOSCA  
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA,

Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'Instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,
- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** le décret n° 2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période 2021-2027,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du rapport de présentation de l'état d'avancement de la préparation des programmes européens 2021-2027.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 février 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 FÉVRIER 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRESENTAZIONE DI U STATU D'AVANZAMENTU DI**  
**L'APPRUNTERA DI I PRUGRAMMI EURUPEI 2021- 2027**

**PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA**  
**PRÉPARATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-**  
**2027**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Ce rapport précise l'état d'avancement des travaux de préparation des programmes européens 2021-2027 qui sont actuellement en phase de négociation avec la Commission européenne.

Cette présentation se limitera uniquement aux programmes relevant de la politique de cohésion ainsi qu'au dispositif REACTEU dont va pouvoir bénéficier la Corse dans la cadre de son plan de relance et d'accompagnement face à la crise.

Le cadre réglementaire de la future programmation a été adopté par la Commission européenne et l'accord de partenariat (Etat Commission européenne) qui définit les grands principes directeurs de la prochaine programmation européenne a été transmis à la mi-décembre à la Commission.

Le dépôt de l'accord de partenariat ouvre une nouvelle étape pour les Régions. Il permet aux autorités de gestion de déposer à leur tour officiellement leurs programmes auprès de la Commission européenne, ceci dans un délai de trois mois.

Il marque également l'entrée en phase de discussion officielle entre les autorités françaises et la Commission européenne sur le document ; cycle qui devra s'achever par l'approbation de l'Accord dans un délai de quatre mois, soit au plus tard en avril prochain.

Il est donc important de faire un bilan d'étape de la préparation de ces programmes européens qui constituent un enjeu important pour notre territoire et sont plus que jamais un vecteur essentiel de la solidarité territoriale.

Il convient de rappeler que la Collectivité de Corse (CdC) a démarré la rédaction des programmes européens en novembre 2019 et a veillé à assurer une articulation entre les différents dispositifs de financement pour couvrir l'ensemble des besoins des acteurs et optimiser l'utilisation des fonds sur le territoire.

Dans le cadre de la négociation de l'accord de partenariat qui constitue la base de référence pour le contenu des programmes et encadre les choix d'investissement prioritaires pour la période 2021-2027, la CdC a pu faire valoir dans la justification des choix stratégiques de cet accord la prise en compte de la dimension insulaire sur certaines thématiques prioritaires pour la Corse, à savoir en matière de transition écologique, de connectivité numérique, d'accès aux soins de santé et de lutte contre les disparités territoriales des espaces insulaires.

En effet, le travail d'élaboration des programmes européens est un exercice contraint qui doit s'appuyer sur le cadre stratégique communautaire qui fixe les modalités de

mobilisation des fonds européens.

Toutefois, La CdC a souhaité que ce processus s'inscrive dans un principe de partenariat et de consultation des acteurs afin que les programmes soient adaptés à nos spécificités et en total adéquation avec les politiques publiques territoriales.

**L'ouverture des réflexions sur le devenir des programmes européens et contractualisés à la société civile et au partenariat** socio-économique est une priorité pour la CdC. Elle est également essentielle pour garantir la mobilisation des acteurs du territoire, faire émerger des pistes de travail, voire des projets.

Pour préparer l'écriture des futurs programmes, la CdC a rédigé un diagnostic territorial portant sur l'ensemble des domaines couverts par les fonds européens (FEDER, FSE+, programmes de coopération et FEAMP) et permettant d'identifier les enjeux et les besoins du territoire pour les années à venir.

Ce diagnostic a été alimenté par l'ensemble des feuilles de route et schémas sectoriels adoptés par l'Assemblée de Corse, ainsi que des contributions des différents acteurs du territoire partagées lors des ateliers thématiques organisés le 13 novembre 2019 lors du séminaire de lancement de la préparation des programmes européens.

Ainsi dix ateliers thématiques ouverts au partenariat élargi se sont réunis pour prendre connaissance et faire des propositions au diagnostic territorial : Innovation et transformation économique intelligente / Changement climatique et transition énergétique propre et équitable / Connectivité numérique / Transport et mobilité durable / Réduire les fractures sociales : formation, employabilité, parité, équité / Un Développement urbain, rural et de montagne durable / Nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels et culturels / Une agriculture durable /

Les opportunités de l'économie bleue / Coopération territoriale européenne et relations internationales et enjeux méditerranéens.

Suite à ce séminaire, les acteurs et le grand public ont été consultés via la mise en ligne sur le site internet de la Direction Europe d'une consultation citoyenne. Cette consultation, reprenant les thématiques des 10 ateliers proposés lors du séminaire, a permis d'identifier les priorités de la future programmation européenne.

De cette consultation citoyenne, il ressort que « la réduction des fractures sociales » constitue un enjeu important pour les acteurs du territoire.

Il s'agit également d'une priorité pour la CdC puisqu'un objectif stratégique du Programme Opérationnel FEDER FSE 2021-2027 est spécialement consacré à l'accompagnement social des populations.

Cette consultation fait apparaître aussi l'importance des questions relatives au changement climatique.

En effet, la transition énergétique et la mobilité durable sont également des axes prioritaires pour la Commission européenne et font partie des principales orientations stratégiques identifiées dans le cadre du futur programme.

D'autres priorités ont été identifiées au titre de cette consultation notamment la

connectivité numérique, le développement urbain et rural, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'innovation et la transformation économique du territoire.

Chacune de ces thématiques ont été intégrées dans les orientations stratégiques du futur programme.

Concernant les opportunités de l'économie bleue : pêche et affaires maritime feront l'objet d'un accompagnement spécifique grâce au concours du futur FEAMP.

L'agriculture durable sera quant à elle intégrée au prochain FEADER.

Le volet coopération territoriale européenne sera pris en compte dans l'ensemble des programmes de coopération qui sont également en cours de négociation avec la Commission européenne.

Les résultats de cette consultation ont permis d'alimenter le diagnostic et le contenu des orientations stratégiques des futurs programmes.

Dans un souci de cohérence et d'efficience de l'intervention publique, une stratégie pluri-fonds a été élaboré visant à favoriser la synergie entre les fonds avec pour objectif principal, d'accompagner notre territoire dans l'atteinte des objectifs cibles de l'Union européenne, tout en prenant en compte les besoins propres de la Corse.

### **Le Programme Opérationnel FEDER FSE CORSE 2021-2027**

S'agissant du Programme Opérationnel FEDER FSE Corse 2021-2027 dont le contenu des mesures est détaillé en annexe du présent rapport, la CdC a défini à travers de ce programme 6 enjeux stratégiques prioritaires pour la Corse :

- Créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Faire de la Corse un territoire numérique inclusif.
- Renforcer la résilience du territoire insulaire dans le contexte du changement climatique et l'épuisement des ressources.
- Renforcer la mobilité durable.
- Lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics essentiels et notamment la santé et l'éducation.
- Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire.

Ces enjeux constituent la colonne vertébrale du futur programme en ce sens qu'ils sont une réponse adaptée, et surtout réglementairement possible, aux enjeux identifiés préalablement à travers le diagnostic.

Ce programme qui est actuellement en cours de finalisation sera transmis à la Commission européenne avant la mi-mars 2022 afin d'engager une procédure de négociation officielle avec la Commission.

Le montant de l'enveloppe alloué à la Corse sera équivalent à la précédente programmation à savoir 115 M€ de crédits FEDER /FSE+.

Fortement encadré par des chapitres communs à l'ensemble des autorités de

gestion, le programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2021-2027 interviendra en cofinancement d'opérations ayant des effets et des impacts identifiés et mesurables et mettant en œuvre des formes de financements variées tels que la subvention ou l'ingénierie financière.

Dans l'attente de l'approbation du programme et son démarrage au cours de l'année 2022, La Commission européenne a prévu dans le cadre de son plan de relance plusieurs instruments, dont REACTEU, abondant la politique de cohésion à hauteur de 47,5 milliards d'euros.

### **L'AXE « REACTEU » Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe**

L'instrument REACT EU a pour vocation de faire face aux conséquences de la crise sanitaire et de soutenir un certain nombre de projets identifiés dans ce plan consacré à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise actuelle.

Pour la Corse, l'enveloppe de crédits REACTEU est de **25 672 664 €** selon la décision d'exécution de la Commission européenne du 12 février dernier établissant la ventilation par État-membre pour l'année 2021.

La CdC a pu négocier une enveloppe supplémentaire de **6 323 024 M€** qui sera octroyée en 2022 à la Corse en raison de ses caractéristiques socio-économiques.

En effet, la Corse, de par son insularité et la structure de son économie, est plus durement impactée par la crise économique et sociale que les régions de droit commun et les territoires continentaux.

Les projections pour les prochaines années confirment que les difficultés touchant le fonctionnement du marché du travail et la productivité des entreprises vont s'aggraver, notamment en raison des spécificités de l'économie insulaire.

Les fonds REACTEU sont affectés au Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 et ont pour objectif d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux et des défis auxquels doit faire face la société insulaire.

Ainsi, un nouvel objectif thématique (OT) transversal, OT 13 « *Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie* » a été créé au sein de ce programme.

Ce nouveau dispositif a été rédigé en tenant compte du cadre réglementaire de la Commission européenne et des orientations du Plan « *Salvezza è Rilanciu* » qui décline une série de mesures renforcées dans le domaine économique et sociale.

L'instrument REACTEU est décliné au sein du programme en 5 objectifs spécifiques répondant aux domaines d'intervention suivants :

#### **- Numérique**

- o Soutien des infrastructures numériques.
- o Dotation d'urgence d'outils numérique pour les collèges et lycées.



### **- Economie**

- o Soutien à l'ingénierie financière pour accompagner le financement des entreprises.
- o Sauvegarde et relance de filières par l'accompagnement d'actions collectives, par le soutien à la R&D et la transformation des entreprises.
- o Sauvegarde des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- o Appui à l'ingénierie de projet pour accompagner le développement et la croissance des activités ainsi que des démarches à l'export.

### **- Transition énergétique**

- o Rénovation énergétique des bâtiments (logements sociaux).
- o Rénovation de l'éclairage public et massification raisonnée.
- o Recours à la mobilité durable : création et aménagement de pistes cyclables et piétons, développement de l'offre de transport en commun.
- o Production d'énergies renouvelables.

### **- Tourisme**

- o Assistance pour la diffusion d'un écolabel européen, il s'agit d'accompagner les acteurs du tourisme vers la transition écologique.
  - o Aménagements pour l'accueil de la grande plaisance sur coffres afin d'accompagner les acteurs du nautisme vers une préservation renforcée des espaces maritimes.
  - o Etude pour la réalisation d'une chaîne insulaire d'hébergement éco-responsable et haut de gamme.
- Actions de communication et promotion de la destination Corse (publicité, écosystème digital, etc.).
- o Création d'un tourism Living lab
  - o Création d'une centrale de réservation hôtelière.
  - o Plateforme d'apprentissage aux métiers du tourisme.
  - o Projets d'infrastructure touristique.

### **- Accompagnement des populations vulnérables**

- o Projet d'hébergement d'urgence

L'AXE REACTEU cible les projets pouvant être réalisés avant le 31 décembre 2023.

La priorité est de consommer l'enveloppe globale REACTEU allouée à la Corse dans les délais imposés par la Commission européenne.

Le défi pour la CdC est d'assurer une utilisation rapide de ces crédits sur le territoire en ciblant les projets matures et répondant aux domaines d'intervention prévus.

Si pour des raisons de calendrier, les projets identifiés au titre de REACTEU ne peuvent pas être programmés sur la programmation actuelle, il peut être envisagé sous réserve d'éligibilité un basculement au titre du PO FEDER FSE 2021-2027 dont le démarrage est prévu au cours de l'année 2022.

Une cellule d'appui REACT-EU a été mise en place spécialement au sein de la Direction Europe pour tout accompagnement et difficultés rencontrées dans l'animation et l'instruction des dossiers.

**Le programme FEAMPA - Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche**

## et l'aquaculture) 2021-2027

Concernant le FEAMPA qui est l'outil financier de la politique commune de la pêche, l'OEC en raison de ses compétences dans le domaine du secteur de la pêche s'est fortement impliqué dans l'élaboration du programme en participant depuis juillet 2019 à l'ensemble des réunions initiées par l'Etat (DPMA) ou encore le groupe de travail Régions de France.

Ce programme soutient en particulier la **petite pêche côtière** et **promeut l'aquaculture**. Il a également pour objectifs de soutenir l'économie bleue, protéger la biodiversité et promouvoir la gouvernance internationale des océans.

Les principales priorités pour 2021-2027 du nouveau fonds sont les suivantes :

- Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques en mer.
- Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables.
- Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières.
- Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

La première grande nouveauté du FEAMPA par rapport à la précédente programmation, est la plus grande importance accordée à **l'aquaculture** et à la **commercialisation** de ses produits, afin de rendre cette activité plus florissante et compétitive.

Une place est également donnée à l'industrie de **transformation** : en fait, les PME de transformation recevront davantage d'aide et le soutien viendra de subventions ou d'instruments financiers.

Un autre point important lié à la crise sanitaire est le soutien au **stockage** en cas d'événements exceptionnels générant une perturbation significative des marchés.

Dans de tels cas, les opérateurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture seront indemnisés pour la perte de revenus ou les coûts supplémentaires.

En ce qui concerne la **pêche**, qui reste le centre de ce Fonds, il existe de nombreuses dispositions, notamment en faveur de la **petite pêche artisanale**, qui bénéficiera d'un soutien spécifique et de formulaires de demande simplifiés.

Comme pour la période 2014-2020, les orientations européennes sont ensuite déclinées au niveau de chaque Etat membre sous la forme d'un programme opérationnel (PO) national qui est décliné régionalement.

Ainsi, une présentation des orientations stratégiques du futur FEAMPA a été également réalisée en Corse en octobre 2019 par l'OEC auprès des professionnels de la pêche et de l'aquaculture avec pour objectifs de connaître les attentes et les priorités des acteurs du territoire.

Cette démarche de concertation a été prolongée dans le cadre du Séminaire de lancement de la préparation de la programmation européenne 2021-2027, organisé

le 13 novembre 2019 par la CdC avec la constitution d'un atelier spécifiquement dédié à « l'économie bleue » puis au travers de nombreuses réunions que l'OEC a conduites en partenariat avec l'ensemble de la profession.

Le contenu de ces travaux a permis d'alimenter le diagnostic territorial stratégique de la Corse qui a servi de base à la rédaction de l'ensemble des programmes européens.

Les principaux domaines de soutien du FEAMPA sont les suivants :

Pour la pêche :

- Réalisation des objectifs environnementaux, économiques, sociaux et en matière d'emploi de la politique commune de la pêche.
- Investissements dans les navires de petite pêche côtière.
- Gestion de la pêche et des flottes de pêche.
- Arrêt extraordinaire des activités de pêche.
- Contrôle et exécution.
- Collecte et traitement de données pour la gestion de la pêche et à des fins scientifiques.
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins.

Pour l'aquaculture et actions communes :

- Aquaculture.
- Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Développement local mené par les acteurs locaux.
- Connaissance du milieu marin.

L'OEC a également rédigé le Plan de la Petite Pêche Côtière, le Plan Déchets Marins et participe à l'écriture du Plan Stratégique National pour le Développement des Aquacultures.

Le programme FEAMPA est également en phase de négociation avec la Commission européenne et la Corse disposera d'une enveloppe FEAMPA de plus de 5 M€ pour mettre en œuvre ces différentes actions.

### **Les programmes de coopération territoriale européenne 2021-2027**

La CdC mène également au titre de la coopération territoriale européenne une politique volontariste, multiforme et multisectorielle au profit de ses acteurs et de son territoire.

Dans ce cadre, la CdC a établi des relations partenariales étroites et durables avec des régions européennes pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

Le Programme INTERREG Italie France Maritime est l'un des programmes de coopération le plus mobilisé par la Corse et a permis au titre de la programmation 2014-2020 de bénéficier d'une enveloppe de plus de 25,4 M€ pour permettre aux acteurs d'engager des actions de coopération avec la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie, les Départements du Var et des Alpes-Maritimes et renforcer ainsi notre

positionnement au sein de l'espace méditerranéen.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce programme, la CdC a souhaité participer activement aux travaux de rédaction du programme de coopération INTERREG Italie France Maritime 2021 2027 qui concentrera son intervention sur les 5 priorités suivantes :

○ Priorité 1 : Un territoire transfrontalier attrayant, axé sur une modernisation intelligente et durable.

▪ La priorité 1 vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par les investissements productifs ; et à développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

○ Priorité 2 : Un territoire transfrontalier résilient et économe en ressources.

▪ La priorité 2 vise à favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ; à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution ; et à favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

○ Priorité 3 : Un territoire transfrontalier physiquement et numériquement connecté.

▪ La priorité 3 vise à mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux changements climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

○ Priorité 4 : Un territoire transfrontalier performant en matière de capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain.

▪ La priorité 4 vise à améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale ; à garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité ; et à renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

○ Priorité 5 : Une meilleure gouvernance transfrontalière.

▪ La priorité 5 vise à renforcer des capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique ; à contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et

autres dans les régions frontalières ; et à renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles.

Au-delà de ces priorités et dans le cadre de cette négociation, la CdC a pu faire valoir la prise en compte de l'insularité qui deviendra une thématique transversale et qui sera évaluée lors du dépôt de chaque projet. Ces derniers devront démontrer comment leur stratégie répond aux défis et enjeux des territoires insulaires.

De plus la CdC a défendu la possibilité de mettre en œuvre des financements à destination des petits projets, notamment pour favoriser la thématique « culture », absente de la programmation 2014-2020 et dont le retour est prévu dans le futur programme à la demande unanime des territoires éligibles.

Le Programme devrait être transmis à la Commission européenne d'ici la fin du mois de février pour espérer publier les 1ers appels à projet au plus tard début dernier trimestre 2022.

S'agissant des autres programmes de coopération, la Corse est éligible à 3 autres programmes de coopération territoriale européenne :

- INTERREG Euro Med
- INTERREG Next Med
- INTERREG Europe

Les programmes INTERREG Euro Med et INTERREG Europe ont déjà été approuvés par la Commission européenne et les premiers appels à projets devraient être publiés avant l'été prochain. Les thématiques prioritaires de ces programmes sont annexées au présent rapport. La CdC a prévu de renforcer son dispositif d'accompagnement auprès des porteurs de projet pour faciliter l'accès à ces appels à projets (réunion d'information sur les appels à projets, conseils en matière de montage de projets de coopération...).

Ces différents programmes qui sont pour la plupart en phase de négociation avec la Commission européenne ne constituent pas le cadre final d'intervention et ses contenus sont à considérer avec précaution. En effet, ils représentent une base de discussion susceptible d'évoluer suite aux observations de la Commission européenne, et à d'éventuelles nouvelles contributions des acteurs.

Ces programmes répondent à la volonté de la CdC de voir la Corse coopérer avec l'ensemble des territoires méditerranéens. Ainsi conformément au règlement (UE) 2021/1059 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021, portant dispositions particulières relatives à l'objectif « Coopération territoriale européenne » (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur, et au Traité Franco-Italien du Quirinal en date du 26 novembre 2021, les deux Etats, reconnaissant la Méditerranée comme carrefour de civilisation, s'engagent à :

- Renforcer les liens bilatéraux
- Renforcer la stabilité et la prospérité en Méditerranée
- Développer des synergies et renforcer leur coordination sur les questions relatives à la sécurité et au développement socio-économique

- Faire de la Méditerranée une mer propre et économiquement durable, à soutenir la coopération entre les aires protégées
- Renforcer la coopération entre les institutions et les organismes culturels
- Œuvrer au développement toujours plus intégré d'un réseau de transport transfrontalier ferroviaire, routier et maritime

Concernant la nécessité d'une coordination et de dialogue entre les différents programmes de coopération territoriale européenne en Méditerranée, celle-ci se matérialise par des négociations techniques entre les Autorités de gestion des programmes Italie-France Maritime (Région Toscane), EURO Med (Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur), et NEXT Med (Région Sardaigne), Italie-Tunisie (Région Sicile), Italie-Malte (Région Sicile) et Italie-France ALCOTRA (Région Auvergne Rhône Alpes). L'objectif global de ces négociations est de mettre en place un mécanisme de coordination entre tous ces programmes en initiant, dans un premier temps, une expérience pilote sur le thème du tourisme durable permettant ainsi de valoriser le savoir-faire territorial sur ce thème spécifique

## ANNEXES

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE CORSE 2021-2027					
Objectif stratégique	Libellé objectif stratégique	Priorité 21/27	Objectif spécifique	Libellé objectif spécifique	Contenu des objectifs spécifiques
OS1	Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante	1	FEDER_1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Soutien à la recherche publique : soutien à l'ingénierie de projet, équipements des centres de recherche, montée en gamme des infrastructures de recherche
			FEDER_1.2	Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics	Education numérique, administration innovante, soutien à la transformation numérique des entreprises
			FEDER_1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, ainsi que la création d'emplois dans les PME, y compris les investissements productifs	Instruments financiers, soutien aux dispositifs de reprise d'entreprise, à l'internationalisation des PME et à la recherche privée
		1B	FEDER_1.5	Renforcer la connectivité numérique	Mise en place de centres de données régionaux, développement des services liés au THD
					OS 1
OS2	Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques	2	FEDER_2.1	Favoriser l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	Rénovation énergétique dans le secteur tertiaire et résidentiel, expérimentation de nouveaux matériaux
			FEDER_2.2	Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables	Soutien à des projets visant à accroître la production des énergies renouvelables
			FEDER_2.3	Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors de du RTE-E	Mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents, équipement de conversion et de stockage
			FEDER_2.4	Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature	Dispositifs de lutte contre les inondations et l'érosion côtière
		FEDER_2.6	Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficiente en ressources	Soutien à la collecte différenciée et à l'économie circulaire	
3	FEDER_2.8	Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone.	Mobilité douce		
					OS 2

OS4	Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux	4	FEDER_4.3	Promouvoir l'inclusion socioéconomique des populations vulnérables	Soutien aux projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville, programme de rénovation urbaine
			FEDER_4.5	Assurer l'égalité de l'accès aux soins de santé	Accès aux soins dans les zones sous-dotées
			FSE_4.a	Améliorer l'accès à l'emploi	Soutien au dispositif territoire zéro chômeur et à l'économie sociale et solidaire, formation des demandeurs d'emploi
			FSE_4.e	Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail	Soutien au service public régional d'orientation
			FSE_4.h	Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés	Soutien à l'inclusion des bénéficiaires du RSA
			FSE_4.i	Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants	Soutien aux dispositifs de lutte contre le non-recours aux aides sociales, aux accompagnements personnalisés, aux dispositifs de type "aller vers", aux accueils sociaux de proximité
			FSE		OS 4
					OS 4
OS5	Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales	5	FEDER_5.1	Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines	Réhabilitation des espaces publics, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
			FEDER_5.2	Prendre des mesures en faveur d'un développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones non urbaines	Réhabilitation des espaces publics, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel - zone rurale. Opérations grands sites, réhabilitation de centres anciens, restructurations de stations touristiques
					TOTAL OS 5



## FEAMPA Corse 2021 2027

Priorité	Objectif Spécifique	numéro OS	article
1	Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	1.1	article 14 hors 1.1.2
		1.1	article 17 1 <sup>ère</sup> acquisition d'un navire article 19 L'augmentation de la jauge pour améliorer la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique
1	Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	1.2	article 18 (moteur)
1	Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques	1.6	article 25
2	Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables, conformément à l'article 34, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1380/2013	2.1	article 23 et article 27
2	Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits, conformément à l'article 35 du règlement (UE) n° 1380/2013 et au règlement (UE) n° 1379/2013	2.2	article 28
3	Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures	3.1	article 30
		<i>Dont ligne innovation</i>	
			Assistance Technique

***INTERREG VI B Euro-méditerranéenne (EURO MED)*** (anciennement dénommé INTERREG MED)

Priorité 1 : Un espace MED plus intelligent

- La priorité 1 vise à renforcer l'engagement sociétal et à accroître la capacité d'innovation des autorités publiques et des entités privées afin de mettre en œuvre des solutions pour une économie durable et plus verte en Méditerranée en consolidant un écosystème d'innovation compétitif.

Priorité 2 : Un espace MED plus vert

- La Priorité 2 vise à fournir un environnement plus vert pour la zone MED, en soutenant une transition vers une économie circulaire et une transition énergétique, en promouvant des bassins de vie plus verts, en améliorant la gestion des ressources naturelles et en prévenant et en atténuant les risques.

○ Priorité 3 : Gouvernance MED

- Les processus de meilleure gouvernance constituent l'épine dorsale pour la capitalisation des résultats d'INTERREG Euro-MED en actions politiques, en coopération et en coordination avec tous les autres programmes et stratégies intervenant dans la zone. Une vision méditerranéenne et des solutions partagées nécessitent la mise en place d'une gouvernance forte.

***INTERREG VI B Next Bassin méditerranéen (NEXT MED)*** (anciennement dénommé IEV)

- Nous ne détenons pas encore à ce jour la version consolidée du programme

- ***INTERREG VI C Interreg Europe***

- Priorité 1 : Renforcement des capacités institutionnelles pour des politiques de développement régional plus efficaces

- La priorité 1 vise à renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique et des parties prenantes